

Destinataires :

- ⇒ Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Haute-Savoie
- ⇒ Direction des Services Départementaux de l'éducation nationale de Haute-Savoie
- ⇒ Ecole Publique de Lovagny
- ⇒ Association des Parents d'Elèves
- ⇒ Association « Le Foyer »
- ⇒ Ecole de Judo Jujitsu de Lovagny
- ⇒ Bibliothèque de Lovagny

PREAMBULE	5
1. CONTEXTE ET ELEMENTS DE DIAGNOSTIC	6
1.1 Présentation et analyse du territoire	6
1.2 Présentation de l'école et répartition des élèves	7
1.3 Les équipements et le contexte associatif	8
1.4 Les transports scolaires	8
1.5 La mise en place des rythmes de la réforme scolaire	8
2 OBJECTIFS DU PEDT	12
2.1 Continuité éducative et réussite scolaire dans le respect du Projet d'école	12
Assurer la complémentarité et la cohérence des différents temps de l'enfant avec une coopération renforcée entre les acteurs éducatifs (école/familles/associations/services municipaux)	12
Renforcer la coopération et les échanges entre les différents acteurs de l'éducation dans la continuité du projet d'école	13
2.2 « Savoir vivre Ensemble » et « Savoir faire Ensemble » (objectif lié au projet d'école)	14
Sensibiliser l'enfant au respect de la singularité de chacun, lui apprendre à s'exprimer, l'encourager à s'impliquer	14
Développer les liens intergénérationnels	15
2.3 Une offre éducative de qualité et accessible à tous les enfants	16
Prise en compte des possibles problèmes financiers des familles	16
Prise en compte du handicap ou de la maladie	16
3. AXES DU PEDT	16
3.1 Développer des activités culturelles	16
3.2 Développer des activités liées à la citoyenneté	17
3.3 Développer le jeu	17
3.4 Développer l'éveil corporel	18
4. LA MISE EN OEUVRE DU PEDT	19
4.1 Le Temps d'Accueil Périscolaire ou TAP	19
4.2 L'accueil périscolaire (ou garderie)	19
4.3 La pause méridienne ou restaurant scolaire	20
4.4 Protocole de passage des enfants, du temps scolaire au temps périscolaire	21

5. LA GOUVERNANCE ET L'EVALUATION DU PEDT	22
5.1 La gouvernance du PEDT	22
La mise en œuvre d'un partenariat local au service de la coéducation	22
La mise en place d'un comité de pilotage et de coopération éducative	22
5.2 L'évaluation du PEDT : « Mesurer l'avancée et se donner des repères pour agir »	23
La méthodologie d'évaluation	24
5.3 Modalités de renouvellement et modification du PEDT	24
6. ANNEXES	25
6.1 Documents relatifs à l'élaboration de la Réforme des rythmes scolaires	25
Compte-rendu de réunion du 24/01/2014	25
Compte-rendu de réunion du 10/02/2014	27
6.2 Planning d'activités 2014/2015 et courrier remis aux familles (document commun Foyer, Bibliothèque et Mairie + judo)	29
Planning des activités proposés aux enfants	29
Modalités d'inscription	30
Cours d'anglais : A ... for Apple	32
Consultation des familles	33
Courrier aux familles (rentrée 2014)	34
6.3 Horaires de l'année scolaire 2015-2016 - école primaire publique de Lovagny	35
6.4 Projet d'école 2013-2016	36
6.5 Projet pédagogique 2015-2016 : étude des espaces naturels de Lovagny	38
6.6 Planning des activités périscolaires 2015-2016 (<i>en cours de construction : cours de judo et anglais ludique à venir</i>)	39
6.7 Règlement unique des structures périscolaires et courrier remis aux familles (document commun Foyer, Bibliothèque, Mairie et Judo)	40

PREAMBULE

Le projet éducatif territorial (PEDT) de la commune de Lovagny s'articule entre les différents temps scolaires pour permettre à tous les enfants de 3 à 11 ans d'accéder à des activités créatives, sportives et culturelles.

Il s'agit d'un travail de réflexion qui pose un cadre d'intervention.

Il est un fil conducteur pour tous les intervenants.



L'épanouissement et le bien-être de l'enfant sont au cœur de ce projet



qui a été élaboré en partenariat avec
les enseignants,
les parents d'élèves,
les membres des associations du village,
le personnel communal et les élus.

Ce projet éducatif n'est pas figé.
Il devra évoluer et s'adapter constamment aux besoins exprimés
par les enfants et leur famille.

1. CONTEXTE ET ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

1.1 Présentation et analyse du territoire

Le territoire de Lovagny se situe à environ 10 kms au Nord/Ouest d'Annecy.

C'est un village d'une superficie de 5.6 km², qui présente un dénivelé assez important :

- . altitude mini 352 mètres, au niveau de la rivière du Fier

- . altitude maxi 669 m en haut de la montagne d'Age

Les communes limitrophes sont : Poisy, Nonglard et Chavanod.

Lovagny constitue la dernière commune rurale, depuis la route de Rumilly, avant d'entrer dans le périmètre de l'agglomération annécienne.

Elle se caractérise par des paysages ruraux avec une densification de ses habitations au centre du village et dans plusieurs hameaux, ce qui renforce le caractère campagnard du village.

Lovagny compte près de **1250 habitants en 2015**. Sa population a beaucoup augmenté ces vingt dernières années. Sa proximité de l'agglomération d'Annecy et sa qualité de vie attirent de chaque année de nouveaux habitants.

80 % de sa population active travaille dans le périmètre de l'agglomération et dans une grande majorité des familles, les deux parents travaillent.



La commune de Lovagny se situant aux portes du territoire de l'Albanais (route pour aller sur Rumilly ou Chavanod), sa fréquentation routière est assez importante et croît régulièrement (26 000 véhicules/jour sur la RD 14). Le fait que la route départementale traverse le centre du village est un inconvénient majeur d'un point de vue sécuritaire d'autant plus qu'en semaine, des camions en provenance de la carrière en exploitation dans le bas du village empruntent les différentes voies d'accès de la commune.



Ce dernier point a été pris en compte dans l'élaboration de notre projet.

En effet, l'école est située à l'intersection de plusieurs routes assez fréquentées :

- l'axe départemental en provenance d'Annecy/Poisly qui part sur Nonglard et Hauteville sur Fier,
- le second axe départemental qui rejoint le versant Sud Est, en direction de Chavanod/Seynod, et qui passe à proximité du site touristique du Château de Montrottier et des gorges du Fier.

L'école est située en bordure de route ; ainsi les flux d'entrée et de sortie des élèves ont toujours constitué un problème majeur en matière de sécurité. La commune est fortement sensibilisée à ce problème (des aménagements visant à sécuriser les abords de l'école ont été entrepris à la rentrée de septembre 2015 : réaménagement du carrefour giratoire devant l'entrée de l'école au croisement des deux routes départementales et panneaux de signalisation).

1.2 Présentation de l'école et répartition des élèves

Le groupe scolaire comprend l'école maternelle et l'école élémentaire.

En 2014-2015, il a accueilli 139 enfants :

-> soit 52 élèves en maternelle et 87 élèves en élémentaire, pour 103 familles.

-> soit 6 classes :

PS-MS : $9 + 17 = 26$

MS-GS : $6 + 20 = 26$

CP-CE1 : $13 + 9 = 22$

CE1-CE2 : $12 + 10 = 22$

CE2-CM1 : $7 + 14 = 21$

CM2 : 22

A la rentrée de 2015, l'école a accueilli 139 élèves (52 maternelles et 87 élémentaires) répartis sur 6 classes.

A noter, l'école de Lovagny a toujours été concernée par des classes à double niveau.



1.3 Les équipements et le contexte associatif

Lovagny a toujours pu compter sur un tissu associatif dynamique.

L'association « le Foyer de Lovagny » existe depuis de nombreuses années et propose à ses adhérents, des plus petits aux plus grands, des activités diversifiées. C'est une association très active de notre territoire.

Notre village n'est pas doté d'un gymnase mais en fonction de l'existant, les associations parviennent à proposer des activités comme de la danse, des arts créatifs, du théâtre...

Depuis 2004, une salle polyvalente accueille dans de meilleures conditions les groupes d'enfants (et d'adultes aussi) ; ce bâtiment communal mis à la disposition des associations a permis de développer de nombreuses activités.

La particularité de cette salle est qu'elle se situe à côté de l'école (la cour de l'école sépare les 2 bâtiments). D'ailleurs, on y retrouve le restaurant scolaire et la garderie périscolaire. Ainsi, toute l'offre en bâtiments scolaires et périscolaires se situe au centre du village. C'est un avantage d'avoir cette concentration au même endroit pour la gestion du périscolaire

Notons également le club de judo (EJL) très actif à Lovagny ; la proximité de l'école dans le succès de cette activité a toute son importance.

1.4 Les transports scolaires

Compte-tenu de la configuration du village (hameaux peu éloignés du bourg), ils ne se justifient pas au niveau de l'école primaire ; ce sont les parents qui accompagnent les enfants à l'école ou les assistantes maternelles.

Les transports scolaires ne concernent que les élèves du collège ou du lycée.

La ligne n° 12 de la SIBRA et le service régulier de la LIHSA assurent quotidiennement les liaisons avec les différents établissements scolaires secondaires de secteur.

1.5 La mise en place des rythmes de la réforme scolaire

La commune de Lovagny avait souhaité mettre en place la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée 2014, profitant ainsi d'une année supplémentaire accordée par l'Etat ; un délai appréciable pour mieux appréhender les changements à prévoir.

La position de la municipalité a été de réaliser la réforme des rythmes scolaires en concertation avec toutes les parties prenantes du projet :

⇒ **création d'une commission associant les parents d'élèves, les enseignants, les associations, et les élus de la commune**

Une première réunion de travail a ainsi permis de faire démarrer le projet en janvier 2014.

Au cours de rendez-vous réguliers pris durant le printemps 2014 et conduits par Monsieur le Maire, les conseillers municipaux, l'équipe enseignante, les parents d'élèves, Madame la Présidente des parents d'élèves, les membres bénévoles de la Bibliothèque, Monsieur le Président de la Bibliothèque, Madame la Présidente du Foyer, Monsieur le Président de la Chorale et Monsieur le Président de l'EJL (Judo) ont pris part au débat et à la discussion pour construire les fondements de la Réforme des rythmes scolaires.

Les options possibles ont été proposées et discutées en fonction :

- des contraintes imposées par l'Etat (notamment l'école le mercredi matin et non le samedi matin), des contraintes de sécurité (les responsabilités de chacun aux différents moments de vie scolaire et périscolaire),
- des contraintes liées au taux d'occupation des salles,
- des limites budgétaires ;
- MAIS sans oublier **notre objectif principal, le bien-être de l'enfant.**

Petit à petit, les associations ont fait des propositions intéressantes qui ont permis de mettre en place un programme attractif pour les enfants.

Après avoir décidé des horaires journaliers et conclu que le temps scolaire se terminerait à 15h45 les lundi, mardi, jeudi et vendredi, l'association « le Foyer » a profité des espaces temps libérés pour proposer des activités diverses et variées, à destination de tous les élèves (même ceux issus de l'école maternelle). Au programme, **arts créatifs, théâtre et danse en ligne**. Un large panel qui permet aux enfants de participer à des activités manuelles, ludiques, riches en expression (avec le théâtre notamment) ou plus sportives avec la danse en ligne.

➔ *A noter, l'association « Le Foyer » a rencontré des difficultés dans le recrutement de professeurs (les intervenants sont très sollicités avec la réforme) mais a fait part d'une très grande détermination à mettre en place ces nouvelles activités, en s'adaptant aux différentes classes d'âge.*

Ensuite, la commune et l'association ont rédigé un document commun pour présenter toutes ces nouveautés et les modalités d'inscription aux familles dès juin 2014 ([Cf. annexe 6.2](#)).

Les bénévoles qui gèrent le fonctionnement de la **bibliothèque** communale, ont proposé un créneau une fois par semaine aux enfants de l'école élémentaire ; l'accueil est assuré par des membres bénévoles. Il s'agit d'une initiative très appréciée permettant une activité plus calme pour les enfants et destinée à développer le goût de la lecture.

De son côté, **le judo** a proposé des cours le jeudi soir (plusieurs créneaux se succèdent en fonction de l'âge). Il s'agit d'une activité sportive à part entière. C'est d'ailleurs la seule offre sportive complète proposée dans le cadre de la réforme. Il est vrai que Lovagny est limité en termes de place et d'infrastructures. Les enfants du village peuvent cependant adhérer à des clubs de sport voisins qui existent dans des communes plus importantes et qui disposent de plus de moyens dans le cas où, après une phase d'apprentissage, ils souhaitent s'orienter vers la compétition. Néanmoins, la municipalité participe financièrement et alloue une subvention par enfant et par activité.

Enfin, mesure phare de la réforme décidée en 2014 : la municipalité, soucieuse de ne pas pénaliser les familles qui ne peuvent pas récupérer leur enfant dès 15h45 (nouveau temps scolaire avec fin des classes de maternelle et élémentaire anticipée de 45 minutes), propose de gérer l'activité du TAP (Temps d'activité Périscolaire), en accueillant **gratuitement** les enfants de 15h45 à 16h30.

Durant ce nouveau laps de temps, un goûter confectionné par le personnel (plus précisément élaboré par l'agent responsable du restaurant scolaire) **est distribué gracieusement** aux enfants. A cet effet, la Mairie a décidé de recruter du personnel supplémentaire pour assurer un encadrement de qualité.

La municipalité gère l'activité des **ateliers d'anglais** (2 cours d'une heure par semaine) en ayant recours au service d'un professeur par l'intermédiaire d'une convention avec une association.

Elle anime également, dans le cadre de sa garderie périscolaire, des activités ludiques (ex : **ateliers cuisine, éveil des sens, maquillage...**).



La chance de ce projet est de concentrer toutes ces activités en un même lieu. C'était un impératif au niveau de la gestion des flux d'élèves (**pas d'enfants ayant à traverser une route pour se rendre à une activité**) et par conséquent la sécurité des élèves est préservée.

Voir documents en [annexe 6.1](#) sur la réforme des rythmes scolaires (participants aux réunions, choix pris au niveau de l'application de la réforme) ; voir aussi [l'annexe 6.2](#) : documents à destination des familles 2014/2015 (éléments de communication très important).

Ce chapitre est en quelque sorte la « genèse » de notre projet, qui constitue un des fondements du PEDT de Lovagny.

Ce sont sur ces éléments, riches en **concertation**, en **coopération**, en **conseils** et en **discussions** que nous avons bâti notre projet.

Année scolaire 2015/2016 :

Avec des adaptations indispensables, tout ce qui avait été élaboré, a été reconduit pour la rentrée de septembre.

En fonction de ce qui a été mis en œuvre, des difficultés rencontrées et signalées et en intégrant les conclusions de chacune des parties concernées, des modifications ont été décidées pour que l'accueil des élèves s'améliore.

Notre souci est de privilégier :

- la qualité des relations entre les différents acteurs éducatifs,
- le bien-être des enfants.

Après quelques réflexions sur les objectifs et les axes du PEDT, nous développerons plus loin la journée type d'un élève, comment s'articulent tous les éléments du projet, les actions correctrices à mener et comment réussir à évaluer ce qui est entrepris.

2 OBJECTIFS DU PEDT



2.1 Continuité éducative et réussite scolaire dans le respect du Projet d'école

Assurer la complémentarité et la cohérence des différents temps de l'enfant avec une coopération renforcée entre les acteurs éducatifs (école/familles/associations/services municipaux)

L'enfant se construit

- sur différents lieux : chez lui, à l'école, à la cantine, à la garderie, dans la commune ...
- sur différents temps : temps de classe, avant et après l'école, temps libre
- avec différents adultes référents : parents, enseignants, agents du périscolaire, intervenants des associations ...
- par les échanges et la confrontation avec ses pairs.

Les actions développées dans le cadre du PEDT recherchent la **cohérence** et la meilleure **articulation** possible entre tous ces éléments qui constituent la vie et le quotidien de l'enfant.

L'offre éducative proposée sur le temps périscolaire est conçue et mise en œuvre dans le respect du PROJET D'ECOLE

Il convient donc de mettre en lumière le projet d'école défini et mis en place par l'équipe enseignante (projet triennal 2013-2016) ([Cf. annexe 6.4](#)).

Ce projet s'articule autour de la citoyenneté.

En effet, suite à un constat simple mettant en évidence une notion de respect souvent malmenée, les enseignantes de l'école de Lovagny ont construit le projet d'école autour de cette valeur. Aussi, dans le cadre du PEDT, cette notion de RESPECT et de CITOYENNETE doit être transversale et concerner tous les moments de la vie scolaire et périscolaire.

Effets attendus :

Offre éducative claire et adaptée aux besoins de chaque enfant

Complémentarité des projets et des actions

Harmonisation des règles imposées aux enfants et du comportement de l'ensemble des acteurs éducatifs

Ce qui est déjà proposé :

- *Cours d'anglais dispensés sur le temps périscolaire, par groupe d'âge et avec une approche totalement ludique ou culturelle : concertation entre l'animateur de l'activité d'anglais et enseignants afin d'éviter toute redondance dans l'apprentissage de la langue.*
- *Harmonisation des règles dans la cour d'école quel que soit le temps éducatif (scolaire ou périscolaire).*

Renforcer la coopération et les échanges entre les différents acteurs de l'éducation dans la continuité du projet d'école

La communication s'avère être un outil essentiel.

ENSEIGNANTS

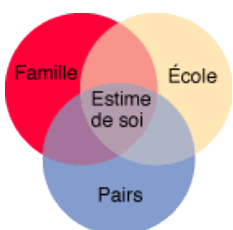
Des échanges réguliers avec les enseignants permettent une meilleure appréciation des besoins de la collectivité d'enfants de Lovagny. **Le projet d'école construit à partir de l'expérience et du constat des enseignants sert de base à l'élaboration des projets et actions.**

FAMILLES

La mise en place d'une **communication de qualité** avec les familles est essentielle pour garantir la continuité éducative. Les différents lieux de l'espace éducatif, ainsi que les actions qui s'y déroulent doivent être **lisibles et visibles par tous**.

Les informations sont relayées plusieurs semaines avant la rentrée dans un souci permanent de faciliter l'organisation des familles :

- par voie écrite, au sein de l'école (cahier de correspondance), dans la commune (publication mensuelle, site internet)
- par des échanges directs avec les familles (réunions d'école ou au sein des associations)
- à la mairie, auprès du secrétariat

[illegible]

Il est important de **valoriser devant les parents, les productions des enfants** réalisées dans le cadre des différentes activités (pâtisserie ramenée à la maison, exposition, spectacle, etc.)

Ces moments doivent permettre la rencontre et les échanges entre parents, ainsi qu'avec les professionnels éducatifs.

Les représentants de parents d'élèves participent au comité de pilotage du PEDT.

Il convient de veiller à ce qu'ils puissent y prendre leur place, leur permettre d'être initiateurs de projets et leur donner les moyens de faire le lien avec l'ensemble des autres familles.

La participation des familles doit être favorisée pour que les parents soient plus « acteurs » que « consommateurs » ; cela pour permettre davantage d'échanges et de créativité, d'autant plus que les associations du village ont besoin de la participation des familles pour se développer et lancer des idées nouvelles (le Conseil d'administration de l'association « Le Foyer » par exemple, peine à recruter des adhérents volontaires et souhaiterait avoir l'appui des familles).

2.2 « Savoir vivre Ensemble » et « Savoir faire Ensemble » (objectif lié au projet d'école)

Sensibiliser l'enfant au respect de la singularité de chacun, lui apprendre à s'exprimer, l'encourager à s'impliquer

L'enfant doit apprendre à respecter une chose avec laquelle il n'est pas d'accord, à reconnaître la liberté d'autrui, à faire découvrir et partager la sienne en termes de paroles et de comportements tout en s'appropriant les limites inhérentes au respect de l'autre et **au fonctionnement de la vie en collectivité**.

Cela suppose de sa part d'être en capacité d'évaluer les comportements au regard des valeurs **de solidarité, de respect des autres et des règles établies** ([Cf. Projet d'école](#)).

Les actions éducatives mises en place dans le cadre du PEDT doivent lui permettre d'acquérir le sens de l'intérêt public et de la responsabilité personnelle et collective afin qu'il puisse s'intégrer pleinement dans la société dans laquelle il vit.

Sa participation à la vie locale, aux manifestations organisées par la commune et/ou par les différentes associations, contribue à l'atteinte de cet objectif.

Les actions éducatives recherchent l'ouverture des enfants à une meilleure connaissance du village et de son patrimoine. À cet égard, les animations organisées par des professionnels sur des thématiques variées, en lien avec le patrimoine local sont de nature à permettre cette découverte par les enfants.

Ce qui est déjà proposé :

➤ *Actions et projets en lien avec le Comité « Environnement » : en 2015-2016, le projet pédagogique qui va être mené concerne les espaces naturels sensibles de Lovagny ([Cf. projet pédagogique](#))*

➤ *A l'étude : ce thème devrait être rendu transversal dans les activités périscolaires.*

Les initiatives en faveur de **l'expression individuelle et collective** des jeunes sont soutenues, afin que ceux-ci puissent occuper pleinement leur place dans la commune, qu'ils soient force de propositions et non des consommateurs d'activités.

Développer les liens intergénérationnels

Les actions éducatives mises en place cherchent à établir un lien fort et pérenne entre les générations, entre « les plus jeunes » et « les aînés ».

Effets attendus :

- Partage et transmission du savoir
- Mise en place d'un repère social : les enfants identifient d'autres adultes référents au sein de la commune en dehors des habituels acteurs scolaires et périscolaires
- Consolidation du lien social et solidaire qui existe sur la commune

Ce qui est déjà proposé :

➤ Mise en place de séances de lecture au sein de la bibliothèque avec la participation d'adultes bénévoles dans le cadre de l'activité bibliothèque : partage du plaisir de la lecture



➤ Partenariat entre le comité d'action sociale et les ateliers de bricolage en vue de la confection de « petits présents » à destination des « aînés » dans le cadre de l'organisation du « repas des anciens ».



➤ Participation de l'école à la cérémonie de commémoration du 11 novembre.

Rappelons ici que depuis nombreuses années, **grâce à la collaboration et au travail remarquable des enseignants**, les enfants de l'école participent activement à la cérémonie du 11 novembre.

En complément des discours officiels, chaque année, une ou plusieurs classes réalisent un travail sous forme de textes, poèmes ou chansons qui sont présentés durant la cérémonie et qui souligne le contexte difficile de cette époque de notre histoire.

2.3 Une offre éducative de qualité et accessible à tous les enfants

Prise en compte des possibles problèmes financiers des familles

L'objectif commun des acteurs du PEDT est de favoriser l'accès à une offre éducative de qualité, aux loisirs et à la culture pour **tous les enfants** de Lovagny, en levant les éventuels obstacles économiques.

Cela se traduit pour l'ensemble des activités qui nécessitent une participation financière des familles (activités périscolaires, cantine scolaire) :

- soit par la mise en place d'une politique tarifaire équitable basée sur des tarifs différenciés en fonction des **quotients familiaux**,
- soit par une **subvention de la commune** versée directement aux associations (45€ attribué par enfant et par activité)
- par une volonté affirmée des associations de maintenir soit la **gratuité** des services (activité bibliothèque au sein du TAP), soit **des tarifs bas** (association « le Foyer »).

Prise en compte du handicap ou de la maladie

Les activités doivent être accessibles à tous. Dans ce sens, il est accordé une attention particulière aux enfants porteurs de handicap ou malades pour leur permettre d'intégrer au mieux les différents groupes et activités.

3. AXES DU PEDT

3.1 Développer des activités culturelles

La pratique et la participation à des initiatives culturelles et artistiques pourront être proposées au sein des activités périscolaires. Il est essentiel d'offrir aux enfants une ouverture sur le monde culturel à travers différentes approches sachant que la commune dispose d'une bibliothèque et d'une salle communale dans laquelle il est possible d'organiser des expositions.

3.2 Développer des activités liées à la citoyenneté

Mise en place d'actions visant à l'éveil à la citoyenneté :

L'ensemble des adultes référents devront attirer l'attention des enfants sur l'importance de la politesse, et le respect des règles de la collectivité : sans civilité, il n'y a pas de lien social

S'agissant de la **citoyenneté environnementale**, les enfants devront être sensibilisés aux bonnes pratiques. Cela passe par des gestes du quotidien mais également par des sensibilisations à travers des actions plus ponctuelles, comme la semaine du développement durable.

3.3 Développer le jeu

Il s'agit de développer une réflexion et des actions autour de la valeur éducative et pédagogique du jeu :

- un volet particulier du jeu utilisera l'éveil linguistique, la découverte et l'apprentissage du patrimoine local et des sciences ;
- Par le jeu collectif, l'enfant découvrira le plaisir de la création, du partage et de la détente.

Les activités proposées doivent permettre à l'enfant de prendre le temps ; il aura la possibilité d'accéder à un endroit calme où il pourra rêver, échanger avec ces pairs, se reposer.

Les activités de jeu seront renforcées et proposées dans le cadre des nouvelles activités périscolaires (NAP) de manière à ce que le plus grand nombre d'enfants soient concernés.



3.4 Développer l'éveil corporel

Les activités sportives sont nombreuses sur la commune et ses environs proches, toutefois la sensibilisation aux activités corporelles devra s'inscrire dans le PEDT. Il s'agit de proposer aux enfants l'accès à différentes activités corporelles afin de favoriser leur développement (confiance en soi, motricité...).



4. LA MISE EN OEUVRE DU PEDT

La commune dispose depuis de nombreuses années d'un dispositif éducatif de qualité, répondant déjà aux objectifs recherchés dans le cadre des rythmes scolaires. Le PEDT s'appuie donc largement sur les actions déjà existantes sur la commune pour les adapter au nouveau contexte d'organisation du temps scolaire, tout en cherchant l'amélioration continue de l'action éducative territoriale.

4.1 Le Temps d'Accueil Périscolaire ou TAP

Les : lundi, mardi, jeudi et vendredi, après la fin des cours, de 15h45 à 16h30

Les inscriptions se font à la semaine grâce à une fiche d'inscription qui doit être remise au plus tard le mardi midi (changement de jour à compter de la rentrée de septembre 2015 / harmonisation des inscriptions avec celles du restaurant scolaire).

L'interlocuteur est le secrétariat de la Mairie qui gère le TAP, le restaurant scolaire et la garderie périscolaire.

Le TAP est gratuit pour tous les élèves de l'école.

4.2 L'accueil périscolaire (ou garderie)

Le matin de 7h30 à 8h30 (jusqu'à l'entrée en classe), du lundi au vendredi

Le soir de 16h30 à 18h30 les : lundi, mardi, jeudi et vendredi

Le mercredi midi, à la sortie de la classe, les parents ont la possibilité de venir chercher leur enfant de 11h30 à 12h30.



La Mairie a mis en place une garderie périscolaire, avec des horaires élargis, depuis 2001. Celle-ci propose des activités innovantes telles que : **l'éveil des sens, ateliers cuisine...**

Les modalités d'inscriptions fonctionnent de la même façon que le TAP (inscriptions à la semaine).

En 2015/2016, les tarifs demeurent inchangés :

Le matin 1/2 heure : 1.40 € 1 heure : 2.00 € / le soir par 1/2 heure : 1.40 € (y compris le goûter servi gracieusement entre 16h30 et 17h00)

Pendant ces « temps d'accueil », la commune s'efforce d'offrir des activités en fonction des tranches d'âge et des besoins recensés ([Cf. annexe 6.6 : planning 2015-2016](#)). Sur ce planning, l'offre comprend l'ensemble des activités proposées par les associations et les services municipaux.



4.3 La pause méridienne ou restaurant scolaire

De 11h30 à 13h30, les : lundi, mardi, jeudi et vendredi

Deux services sont organisés de manière à préserver un accueil calme et serein pour les enfants les plus jeunes.

Je mange équilibré



Une attention particulière est accordée à la qualité des repas, à la découverte des saveurs et à l'équilibre alimentaire. Le prestataire qui confectionne et livre les repas propose régulièrement des animations en fonction d'événements collectifs (Noël) ou particulier (anniversaire).

Prix d'un repas à la rentrée 2015	: 4.70 € (prix inchangé depuis 5 ans)
Tarif réduit (quotient familial < ou = 720)	: 3.65 €
Tarif réduit (quotient familial < ou = 625)	: 2.65 €

Voir tarif et règlement unique des services municipaux en [annexe 6.7](#) et documents à destination des familles 2015/2016

4.4 Protocole de passage des enfants, du temps scolaire au temps périscolaire

Les enfants de la maternelle sont pris en charge directement auprès de l'enseignante dès 15h45.

Les enfants d'élémentaire doivent se rassembler dans le hall de l'école dès la sortie des classes sous la surveillance d'un personnel encadrant.

Les élèves qui démarrent une activité dès 15h45 (activité gérée par l'association « le Foyer » ou la Bibliothèque) sont pris en charge par l'animateur ; les enfants ne sont plus sous la responsabilité de l'école ou de la Mairie dans ce cas. Les familles remplissent à cet effet une décharge.

Exceptionnellement, cette année (2015-2016), la garderie pourra accueillir les enfants ayant terminé leur activité à 16h30 uniquement, si l'animateur de l'activité les raccompagne en garderie et sur présentation d'une décharge des parents.

Les enseignants restent responsables de la sortie de classe. Dix minutes après l'heure de sortie, ces derniers confient à la garderie périscolaire les enfants qui n'ont pas l'autorisation de quitter seuls l'établissement et dont les parents (ou le responsable désigné) ne se seraient pas présentés.

5. LA GOUVERNANCE ET L'EVALUATION DU PEDT

5.1 La gouvernance du PEDT

La mise en œuvre d'un partenariat local au service de la coéducation

Le projet éducatif territorial de la commune repose sur la mobilisation d'un partenariat local au service de la coéducation et composé de la manière suivante :

- les services de l'Education nationale et surtout l'école sont des partenaires privilégiés du PEDT,
- les associations culturelles, sportives et de loisirs,
- les représentants des parents d'élèves,
- les services communaux,
- les élus.

La mise en place d'un comité de pilotage et de coopération éducative

Le comité de pilotage issu de ce partenariat est installé dans le cadre de la mise en œuvre du PEDT.

Son rôle principal est d'atteindre l'objectif de complémentarité et de cohérence entre les temps éducatifs et de recherche d'articulation entre les différents partenaires.

Il ne s'agit pas d'une instance lourde de décision mais plutôt **d'une structure d'échanges entre les différents acteurs éducatifs** visant :

- à partager des constats relatifs à la mise en œuvre du projet éducatif territorial,
- à identifier les difficultés,
- à formuler des pistes d'amélioration possibles pour atteindre au mieux les objectifs éducatifs partagés.

Ce qui a déjà été constaté et modifié :

→ Concrètement en cette fin d'année, nous avons remis en cause la distribution du goûter aux élèves pendant le TAP de 15h45 à 16h30. En effet, les enseignants (intervention de Mme BOSSO, directrice de l'école lors d'une réunion en présence du Foyer, des parents, des élus, de la bibliothèque et du judo le 30 mars 2015), le personnel en charge du TAP ainsi que certains parents et associations nous avaient fait part de leur interrogation quant au bien-fondé d'un goûter à un horaire relativement tôt dans l'après-midi. En effet, d'un point de vue diététique, une collation vers 15h50 n'est pas très judicieuse. D'autant plus qu'il a été constaté qu'à cette heure-là, les enfants ont davantage envie de se défouler et acceptent difficilement d'être « cloisonnés ». En modifiant l'heure du goûter, le personnel pourrait se rendre plus disponible pour l'accueil des élèves durant ce laps de temps.

A noter, le TAP est toujours gratuit. En septembre 2015, le goûter sera décalé à 16h30/17h30 (pendant le fonctionnement de la garderie). Une réunion avec les parents a eu lieu le 29 juin 2015 présentant les divers changements dans l'organisation du temps périscolaire a présenté cette modification qui a été globalement approuvée par les parents. D'ailleurs certains participants aux réunions, conduites depuis le début de la réflexion sur la réforme des rythmes scolaires, avaient fait part de leur réticence à distribuer un goûter aussi tôt. Cela fait partie de la construction du projet, constamment en évolution. Certaines décisions sont amenées à être modifiées.

Il s'agit ainsi plus particulièrement :

- d'échanger entre partenaires sur l'offre éducative et ainsi assurer la cohérence entre les différents dispositifs existants ou mis en place suite à la réforme des rythmes scolaires (mise en évidence d'éventuels dysfonctionnements, par exemple).
- d'évaluer, de manière continue, le projet éducatif territorial mis en œuvre sur la commune,
- de déterminer les priorités d'actions à mettre en œuvre sur le territoire pour atteindre les objectifs éducatifs partagés : propositions pour l'amélioration de l'offre éducative et des services proposés aux familles.
- de conduire d'ici fin septembre 2015, une réunion de pilotage, avec tous les acteurs du projet.

Nous avons évoqué durant le dernier conseil d'école du 23 juin 2015, la tenue d'une réunion après les premières semaines de rentrée. Cette réunion, grâce à l'aide des institutionnels, devra permettre la mise en place notre comité de pilotage.

5.2 L'évaluation du PEDT : « Mesurer l'avancée et se donner des repères pour agir »

L'évaluation du PEDT constitue un enjeu majeur partagé par l'ensemble des partenaires. Elle est nécessaire à la cohérence de la politique éducative sur le territoire.

L'évaluation du PEDT constitue un outil jugé indispensable :

- **pour communiquer et partager sur la mise en œuvre du PEDT** auprès de l'ensemble des acteurs éducatifs et partenaires du projet,
- **pour apprécier l'impact de la mise en œuvre du projet éducatif territorial sur la réussite éducative des enfants.** Cette évaluation devra permettre de compléter l'évaluation des acquis des élèves dans le cadre scolaire. Elle devra permettre d'apprécier d'autres éléments qualitatifs démontrant la réussite de l'aménagement des temps de l'enfant : bien-être des enfants, qualité du développement personnel des enfants, meilleure implication dans les apprentissages, évolution du dynamisme de l'école, développement des capacités des élèves à travailler avec d'autres, évolution dans les comportements sociaux et civiques des enfants...,
- **pour piloter le projet éducatif territorial**, au regard des objectifs recherchés et des résultats constatés. Cette évaluation doit permettre une analyse critique du projet éducatif mis en œuvre : il s'agit ainsi de déterminer les points forts et les points faibles liés à la déclinaison opérationnelle du projet, d'identifier les différents facteurs explicatifs du constat ainsi établi et de procéder, au besoin, aux ajustements qui s'imposent sur les actions mises en œuvre dans le cadre du PEDT. La recherche de piste d'amélioration du projet constitue l'enjeu principal de l'évaluation menée.

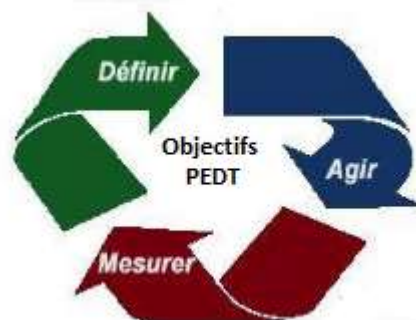
La méthodologie d'évaluation

Il s'agit de veiller collectivement au respect des objectifs fixés (Cf. 2.1 à 2.3) selon 3 critères principaux :

1 - Pertinence => Réévaluation régulière des objectifs fixés par le projet. Répondent-ils correctement aux problèmes identifiés et/ou aux besoins réels ?

2 - Efficacité => Comparaison entre les objectifs fixés au départ et les résultats atteints

3 - Impact => Mesure des effets aussi bien positifs que négatifs, prévus ou imprévus, sur le plan scolaire, social, etc ...



Les indicateurs définis et mis en commun par les partenaires doivent permettre la mise en relief des points forts à conserver et des points d'amélioration à apporter :

- Taux de fréquentation
- Boîte à idées : ressenti et avis des enfants
- Questionnaire qualité : avis des parents
- Retour d'expérience des intervenants et personnels communaux
- Conseil d'école : avis des enseignants



5.3 Modalités de renouvellement et modification du PEDT

Le PEDT de la commune de Lovagny sera renouvelé et/ou modifié par avenant.

6. ANNEXES

6.1 Documents relatifs à l'élaboration de la Réforme des rythmes scolaires

Compte-rendu de réunion du 24/01/2014

Département
de la HAUTE-SAVOIE



Mairie de LOVAGNY
Tél. 04.50.46.23.37

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

REUNION DU 24 JANVIER 2014

Le 24 janvier 2014 à 18h, le groupe de travail concernant la réforme des rythmes scolaires, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Henri CARELLI, Maire.

Présents : M. Henri CARELLI, Maire

Mme Cécile LOUP-FOREST (Conseillère municipale)
Mme Sylvie BOSSO (Directrice de l'école de Lovagny)
M. Joseph DUSSOLLIET (Président Bibliothèque)
M. Bernard MIGUET (Président de la Chorale)
Mme Laetitia VINCENT (Présidente du Foyer)
Mme Céline SCHELLOS (Parent d'élèves)
M. Johan THENET (Parent d'élèves)
Mme Aurélie CHEGUETTINE (Parent d'élèves)
Céline IMBACH (Parent d'élèves)
Samira OUIFI (Parent d'élève)
Mme Nathalie DREZET (Parent d'élèves)
Mme Sylviane MONNIER (Parent d'élève)
Mme Caroline VENZA (Parent d'élèves)
Mme Maryline LAVOREL (Parent d'élèves)
Mme Aurélie RENARD (Parent d'élèves, arrivée à 18h30)
Mme Sarah PONTONNIER (Parent d'élèves)
Mme Danielle CHAMBARD (Bénévole bibliothèque)
Mme Geneviève DUSSOLLIET-BERTHOD (Bénévole bibliothèque)
Mme Monique BERTHOLLET (Bénévole bibliothèque, arrivée à 18h25)
Mme Annie BRUNIER (Enseignante)
Mme Françoise DE MASSIAS DE BONNE (Enseignante)
Mme Véronique ROTH (Enseignante)
Mme Dominique REY (Secrétaire)

Absents excusés : Mme Anne MUNIER (Présidente APE) - Mme Véronique MURISON (Parent d'élève)

Absent : M. Marc MEIZOZ

Madame Dominique REY secrétaire de séance.

Organisation de la réunion :

- 1) Rappel de la chronologie des différentes étapes sur la réforme jusqu'à ce jour
- 2) Présentation du cadre du décret réglementaire (Document en présentation)
- 3) Les options pour LOVAGNY

1) - RAPPEL DE LA CHRONOLOGIE DES DIFFERENTES ETAPES SUR LA REFORME JUSQU'A CE JOUR

Le 24 janvier 2013, parution du décret sur les réformes des rythmes scolaires.

Mise en place de la réforme, non obligatoire, pour la rentrée 2013 avec possibilité de report de 1 an en Haute-Savoie. 11 communes sur 292 ont débuté la réforme en septembre 2013 soit 17% des élèves, à peu près 4000 communes sur 36 000, à l'échelle du territoire français.

Mi-juin 2013, la commune est saisie par l'inspection académique demandant, dans le cas d'un Projet Educatif Territorial (PEDT) de l'élaborer pour début septembre 2013. M. CARELLI nous fait remarquer que cette demande intervient 15 jours avant les vacances d'été et que, vu la complexité de la tâche, une question se pose : comment mettre en place ce projet en si peu de temps avec les enseignantes ? Conséquence : la date début septembre n'a donc pas été retenue et le projet est repoussé à octobre 2013.

En octobre 2013, les mairies reçoivent, de l'éducation nationale, un courrier pour obtenir les nouveaux horaires, mais cette date a ensuite été déplacée.

Les premiers résultats des communes, ayant appliquées cette réforme en 2013, semblent mitigés.

En effet, de fortes contestations apparaissent au niveau national, l'association des maires demande alors des possibilités d'adaptations en octobre/novembre 2013 mais le Premier Ministre confirme fin 2013 la mise en place de la réforme pour septembre 2014.

2) - PRESENTATION DU CADRE DU DECRET REGLEMENTAIRE

Monsieur le Maire, présente ensuite un document provenant du compte rendu fait par la commune de Sillingy, lors de sa concertation avec les parents en présence de l'inspecteur. Il précise que les différentes informations qui seront données, ne seront pas des affirmations mais plutôt des remarques ou commentaires faits par les différentes parties : Parents, Enseignants, Service de l'éducation nationale, Commune.

Ce document de référence a le mérite de soulever une bonne partie de la problématique et des enjeux (voir document annexe remis et présenter « La réforme des rythmes scolaires », « objectifs de la réforme »).

M. CARELLI fait remarquer le choix « contraint » du mercredi matin. En effet, les communes voisines du territoire de la CCFU et de l'agglomération ont opté pour le mercredi. De plus, la direction académique, elle aussi, est favorable au mercredi, nous nous retrouvons donc dans la « quasi » impossibilité de monter un projet de territoire, uniquement sur la commune de Lovagny, compte tenu de sa taille, de son personnel et du temps nécessaire à l'élaboration de ce PEDT.

3) - LES OPTIONS POSSIBLES POUR LOVAGNY

Mme Sylvie BOSSO, Directrice de l'école nous fait part ensuite d'une proposition élaboré en concertation avec les enseignantes :

- ⇒ Souhait de ne pas rallonger la matinée, horaires maintenus 8h30 - 11h30
- ⇒ Augmentation de $\frac{1}{4}$ heure de la pause méridienne, soit 11h30 - 13h45
- ⇒ Fin de l'enseignement à 16h
- ⇒ Activités périscolaires proposées en fin de journée

Mise en place de l'aide personnalisé de 11h30 à 12h (il faut que ces heures soient maintenues)

		8h30	11h30	13h45	16h00
Lundi	Accueil	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Temps périscolaire
Mardi	Accueil	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Temps périscolaire
Mercredi	Accueil	Enseignement			
Judi	Accueil	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Temps périscolaire
Vendredi	Accueil	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Temps périscolaire

Des questions se posent :

- ⇒ Est-ce que la commune mettra en place la garderie le mercredi matin après l'enseignement ?
- ⇒ Le service du restaurant scolaire sera-t-il proposé le mercredi ?
- ⇒ Les familles devront elles participer financièrement ?
- ⇒ Les différentes associations vont-elles participer aux activités périscolaires ?

Pour clore le débat, M. Henri CARELLI, propose d'organiser une réunion le : **Lundi 10 février 2014 à 18h.**

Ainsi les personnes présentes pourront proposer leurs idées sur le futur emploi du temps des enfants, en proposant au mieux un rythme cohérent et attractif pour les enfants :

- Priorité à l'enseignement,
- Rythmes réguliers toutes les semaines,
- Amélioration du temps d'enseignement par jour,
- Régularité de la journée scolaire...

Département
de la HAUTE-SAVOIE



Mairie de LOVAGNY
Tél. 04.50.46.23.37

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

REUNION DU 10 FEVRIER 2014

Le 10 février 2014 à 18h, le groupe de travail concernant la réforme des rythmes scolaires, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Henri CARELLI, Maire.

Présents : M. Henri CARELLI, Maire

Mme Cécile LOUP-FOREST (Conseillère municipale)

Mme Sylvie BOSSO (Directrice de l'école de Lovagny, arrivée à 18h15)

M. Joseph DUSSOLLIET (Président Bibliothèque)

M. Bernard MIGUET (Président de la Chorale)

Mme Laetitia VINCENT (Présidente du Foyer)

Mme Céline SCHELLOS (Parent d'élèves)

M. Johan THENET (Parent d'élèves)

Mme Aurélie CHEGUETTINE (Parent d'élèves)

Samira OUIFI (Parent d'élève)

Mme Nathalie DREZET (Parent d'élèves)

Mme Sylviane MONNIER (Parent d'élève)

Mme Caroline VENZA (Parent d'élèves)

Mme Maryline LAVOREL (Parent d'élèves)

Mme Sarah PONTONNIER (Parent d'élèves)

Mme Danielle CHAMBARD (Bénévole bibliothèque)

Mme Geneviève DUSSOLLIET-BERTHOD (Bénévole bibliothèque)

Mme Monique BERTHOLLET (Bénévole bibliothèque)

Mme Annie BRUNIER (Enseignante)

Mme Françoise DE MASSIAS DE BONNE (Enseignante)

Mme Véronique ROTH (Enseignante)

Mme Dominique REY (Secrétaire)

Absentes excusées : Mme Anne MUNIER (Présidente APE) - Mme Véronique MURISON (Parent d'élève) - Céline IMBACH (Parent d'élèves) - Mme Aurélie RENARD (Parent d'élèves)

Absent : M. Marc MEIZOZ (Président du Judo)

Organisation de la réunion :

- 1) Proposition des horaires pour mise en place des rythmes scolaires
- 2) Accueils et activités périscolaires

Madame Dominique REY secrétaire de séance.

Depuis la dernière réunion qui a eu lieu le 24 janvier 2014, le groupe de travail a pu réfléchir à différentes propositions d'emploi du temps concernant les rythmes scolaires de la rentrée 2014.

M. Henri CARELLI rappelle, que sur le département de la Haute-Savoie, le choix « contraint » du mercredi matin, est presque obligatoire compte tenu de la taille de la commune et de l'absence de projet éducatif territorial. En effet, il n'est vraisemblablement pas possible d'accéder à une dérogation pour le samedi matin et il faut centrer les propositions sur un rythme quotidien régulier tout au long de la semaine, du lundi au vendredi, pour le « bien-être des enfants ».

4) - PROPOSITIONS DES HORAIRES POUR LA MISE EN PLACE DES RYTHMES SCOLAIRES

Lors de la réunion du 24 janvier 2014, Mme Sylvie BOSSO, Directrice de l'école nous avait fait part d'une proposition élaborée en concertation avec les enseignantes :

	8h30		11h30		13h45		16h00	
Lundi	Accueil	Enseignement		Pause méridienne		Enseignement		Temps périscolaire
Mardi	Accueil	Enseignement		Pause méridienne		Enseignement		Temps périscolaire
Mercredi	Accueil	Enseignement						
Jeudi	Accueil	Enseignement		Pause méridienne		Enseignement		Temps périscolaire
Vendredi	Accueil	Enseignement		Pause méridienne		Enseignement		Temps périscolaire

Les parents d'élèves présents trouvent que l'allongement de la pose méridienne n'est pas nécessaire et que si cette option était retenue, il conviendrait de mettre en place des activités durant ce temps libre de mi-journée. Ils proposent donc cette répartition :

	8h30		11h30		13h30		15h45	
Lundi	Accueil	Enseignement	Pause méridienne		Enseignement		Temps périscolaire	
Mardi	Accueil		Pause méridienne		Enseignement		Temps périscolaire	
Mercredi	Accueil							
Jeudi	Accueil	Enseignement	Pause méridienne		Enseignement		Temps périscolaire	
Vendredi	Accueil	Enseignement	Pause méridienne		Enseignement		Temps périscolaire	

A priori, personne ne semble s'opposer à cette proposition, c'est donc celle-ci qui sera validée. Il est proposé, la possibilité de pouvoir donner l'accès au dortoir pour les tous petits dès 13h, sous la surveillance d'une ATSEM jusqu'à l'arrivée de l'enseignante. Cette proposition de test sera faite au cours de ce 3^{ème} trimestre. Ainsi, nous pourrions nous faire une idée de ce projet, « bénéfique ou non ? » sur les enfants de petite section.

Mme Annie BRUNIER, maîtresse des MS/GS, propose que les parents, qui le souhaitent, pourront faire faire la sieste à leurs enfants à leur domicile et de les redéposer ensuite à l'école, après son repos.

5) - ACCUEILS ET ACTIVITES

LA COMMUNE :

Accueil du matin, le temps de garderie sera maintenu du lundi au vendredi, à partir de 7h30.

Accueil du mercredi, garderie prévue de 7h30 à 8h30 et de 11h30 à 12h30.

Pose méridienne, 11h30-13h30, les 2 services du restaurant scolaire sont maintenus.

Accueil du soir, les familles pourront venir chercher leurs enfants à partir de 15h45. De 15h45 à 16h15, le temps de garderie sera consacré au goûter des enfants pris en charge par la collectivité. Celle-ci souhaite que la première demi-heure et le goûter à la garderie soit assurée sans compensation financière des familles. De 16h15 à 16h30, les parents pourront venir récupérer leurs enfants. Les parents, qui le souhaitent, pourront inscrire leurs enfants aux activités périscolaires qui seront susceptibles d'être mises en place (payantes ou non) ou bien les laisser à la garderie.

LES ASSOCIATIONS :

Bibliothèque :

Les membres bénévoles de la bibliothèque proposent l'ouverture de la bibliothèque, le lundi et vendredi de 16h30 à 17h30 et éventuellement le mercredi de 11h30 à 12h15, selon la demande, par groupe de 20 enfants environ, avec une inscription au préalable afin de mieux organiser l'accueil, (accueil, lecture, lecture de conte si possible).

A.P.E. :

L'Association des Parents d'Elèves souhaiterait mettre en place une aide aux devoirs, pour les CE2, CM1 et CM2, en faisant appel à des parents encadrants bénévoles (parents, retraités...). Cette proposition reste bien sûr un projet, différents éléments restent, à voir, à préciser :

- Le choix des encadrants,
- Les locaux mis à disposition seraient les salles de classe,
- Les remplacements, si absence de la personne désignée...
- Article dans le Lovagny.com,

Le Foyer :

Les membres du foyer ont le souhait, eux aussi, dans la mesure du possible, de proposer des activités, notamment un atelier arts créatifs..., ceci est à l'étude actuellement, avec participation financière des parents qui souhaitent inscrire leurs enfants.

Le judo :

Le président du judo étant absent, nous n'avons pas pu voir s'il était possible de commencer les cours à 16h30. Nous ne manquerons pas de l'interroger à ce sujet dans les prochains jours.

Ces différentes activités pourront être organisées par trimestre, cependant, à l'heure actuelle, ces projets sont à l'étude et seront vus ultérieurement, lors d'une prochaine réunion.

La séance est levée à 20 heures.

6.2 Planning d'activités 2014/2015 et courrier remis aux familles (document commun Foyer, Bibliothèque et Mairie + judo)

Planning des activités proposés aux enfants

NOM et Prénom de l'enfant : Classe fréquentée en 2014-2015 :

Tél : Email :

Planning de la garderie et des activités périscolaires

	LUNDI		MARDI	MERCREDI	JEUDI		JEUDI	VENREDI
	Mairie	Foyer	Mairie	Foyer	Mairie	Foyer	EJL	Foyer
15 : 30								
15 : 45								
16 : 00		Théâtre 5-7 ans (70€/année)						
16 : 15								
16 : 30								
16 : 45								
17 : 00								
17 : 15								
17 : 30								
17 : 45								
18 : 00								
18 : 15								
18 : 30								
18 : 45								
19 : 00								
19 : 15								
19 : 30								
Plus tard								

G A R D E R I E

Garderie + goûter gratuits :
- Lu, Ma, Je, Ve (15h45-16h30)

Garderie payante :
- Lu, Ma, Je, Ve (16h30-18h30)
- Me (11h30-12h30)

Entourez les activités choisies.
Vous serez recontactés pour une inscription définitive début juillet

Email : judolovagny@gmail.com

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES
INSCRIPTIONS POUR LES ACTIVITES FOYER & MAIRIE
POUR LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2014

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la Mairie et le Foyer proposent aux élèves de l'Ecole de Lovagny des activités périscolaires, dès la fin du temps scolaire fixé à 15h45 à partir du 2 septembre 2014.

Plusieurs options possibles :

ACTIVITES GERES PAR LA MAIRIE

-GARDERIE de 15h45 à 16h30 - tous les jours - gratuite

Avec goûter offert, encadrée par du personnel municipal - puis continuation de la garderie jusqu'à 18h30, facturation à la 1/2 heure, avec des ateliers ludiques de 16h30 à 17h30. Inscription à la semaine, à remettre au plus tard le jeudi soir pour la semaine suivante. Pas de sortie possible avant 16h30.

-ATELIERS ANGLAIS mardi/jeudi de 16h30 à 17h30 40 à 60 € /10 séances

En lien avec l'association "A... For Apple" (voir info ci-jointe). Inscription au trimestre. 2 groupes de niveau (entre 10 et 15 enfants par groupe), encadrement par un enseignant natif formé par l'organisme. La tarification au trimestre s'établira entre 40 et 60 €, en fonction du nombre d'inscrits.

-BIBLIOTHEQUE le lundi de 16h30 à 17h30 - gratuite

Accueil par 2 adultes bénévoles de la Bibliothèque; public concerné : 15 enfants maxi issus de l'école primaire (classes du CP au CM2); lecture libre des enfants pour développer le plaisir de lire ou de regarder des albums, BD... Divers groupes d'enfants se succéderont tout au long de l'année. La Mairie recensera les inscriptions pour constituer des groupes.

Contact MAIRIE : 04 50 46 23 37 / mairie.lovagny@wanadoo.fr

Notez également les cours de l'ECOLE DE JUDO (EJL) :

Pour inscrire votre enfant, contacter directement l'association : 06 07 97 89 48 (Marc MEIZOZ) / judolovagny@gmail.com

ACTIVITES GEREES PAR LE FOYER

LE FOYER - Activités à l'année => dès 15h45 - 70 € / annuel

Le fonctionnement sera effectif dès la première semaine de la rentrée : **Arts Créatifs, Théâtre et Danse en ligne**. Des activités diverses et variées, adaptées en fonction des tranches d'âge des enfants. Ces activités auront lieu dans l'école ou dans la Maison du Village.

Cotisation annuelle pour une activité : 70 € + cotisation obligatoire du Foyer de 10 € par enfant (le Foyer vous contactera début juillet pour les formalités d'inscription)

Ces activités, animées par des intervenants professionnels, se feront à l'année. L'intervenant sera chargé d'aller récupérer les enfants inscrits à l'activité dès 15h45 dans l'école ou directement dans les classes de maternelles pour les petits. Si l'activité démarre plus tard (17h00, 18h15 ou 18h30) et que l'enfant est en garderie, l'intervenant viendra le chercher directement à la garderie.

Contact FOYER : 06 61 08 68 11 (Aurélien)

IMPORTANT

Après les activités du FOYER, de la BIBLIOTHEQUE, de l'ANGLAIS et du JUDO, vos enfants n'auront pas la possibilité de revenir en garderie périscolaire. Ils ne seront plus sous la responsabilité de la Mairie, du Foyer ou du JUDO.

En cas d'absence de l'intervenant de dernière minute (Foyer, Bibliothèque, Anglais et Judo), si vous ne pouvez pas récupérer votre enfant, celui-ci sera pris en charge obligatoirement par la garderie municipale. A 15h45, aucun enfant inscrit à une activité ne sortira de l'enceinte de l'école.

Pour toute activité (autre que la garderie), le nombre de places est limité.

Retournez vite vos préinscriptions (en entourant les activités souhaitées sur le tableau joint), inscrivez bien le nom et prénom de l'enfant, sa classe, vos coordonnées tél et mail pour être contactés dès début juillet ;

A DEPOSER DANS LA BOITE AUX LETTRES DE LA MAIRIE AU PLUS TARD LE 30 JUIN

Pour la Mairie de Lovagny
L'Adjointe aux affaires scolaires
Cécile Loup-Forest

Pour le Foyer
La Présidente,
Laetitia CASTELLA VINCENT



A... for apple propose des ateliers linguistiques ludiques aux enfants avec des enseignants natifs qualifiés, expérimentés et formés à notre méthode d'apprentissage précoce des langues.

Apprendre l'anglais dès le plus jeune âge

Dans notre société de plus en plus internationale, l'anglais est devenu cette dernière décennie un atout de grande valeur aussi bien sur le plan professionnel que personnel. C'est dès le plus jeune âge que l'enfant est le plus réceptif à l'apprentissage d'une langue étrangère. L'école maternelle et primaire sont donc les lieux privilégiés à une première approche ludique de l'anglais, puis à un apprentissage progressif et efficace.

Apprentissage précoce de l'anglais

Notre équipe, constituée d'universitaires linguistes et d'enseignants spécialisés dans l'apprentissage précoce des langues, a mis au point **A for apple Fun English**, une méthode active et intuitive d'apprentissage ludique de l'anglais. Notre programme est conforme aux référentiels de l'Éducation Nationale, ainsi qu'au YLE (Young Learners' English Test) de Cambridge en terme d'objectifs d'apprentissage.

Les ateliers ludiques

Les cours, proposés sous la forme d'ateliers ludiques, sont basés sur des activités de communication qui permettent aux enfants de s'exprimer naturellement. Ils distingueront des réalités méthodiques et accentuelles d'une nouvelle langue.

L'apprentissage se fait de façon active et intuitive au travers de thèmes et d'activités adaptées à l'âge de l'enfant. Nos ateliers s'articulent autour de 3 thématiques :

- "Kids fun time" : l'enfant s'exprime et communique en anglais au travers de jeux, chansons, comptines sur des thèmes de la vie courante ou des célébrations et événements anglo-saxons (Halloween, Christmas, Thanksgiving...)
- "Kids art" : la création artistique est le support à l'expression et à la communication
- "Kids cooking" : l'enfant cuisine en anglais des recettes adaptées (si l'infrastructure le permet)

Afin de respecter la progression pédagogique nous alternons les différents ateliers.

Une séance d'apprentissage précoce de l'anglais

Les thèmes abordés font tous appel à la vie quotidienne de l'enfant et tiennent compte de ses centres d'intérêts. Au travers de chansons, comptines, jeux de rôle, activités manuelles et grâce à nos intervenants natifs, les enfants sont immergés dans un environnement 100 % anglais. Ainsi, les enfants sont amenés à aborder la langue anglaise de la même façon que leur langue maternelle.

La méthode A for apple Fun English

A for apple Fun English® a pour vocation principale de mettre les enfants en confiance et de leur donner une image positive de l'apprentissage de l'anglais pour leur donner le goût et l'envie de parler anglais.

Les activités ludiques

- Proposer les activités en 3 étapes : écouter, produire, reproduire.
- Donner l'envie de participer en faisant appel à la curiosité
- Changer régulièrement d'activité, de vitesse et d'approche
- Créer des activités qui permettent la réutilisation du vocabulaire
- Valoriser la participation et la créativité pour développer la confiance et l'estime de soi
- Utiliser l'expression corporelle et la gestuelle pour s'exprimer et vivre sa langue

Les thèmes abordés

- Introduction des mots et phrases clés autour d'un thème proche du quotidien (ex. : la famille, A la maison, A la ferme...)
- Consolidation des nouveaux concepts au travers de chansons et de jeux
- Reproduction du nouveau vocabulaire au travers d'activités adaptées à l'âge de l'enfant (supports de cours, dessins, coloriage, activités manuelles).

Le carnet de l'enfant A for apple

Ce carnet est conçu comme un lien d'échange entre les Parents et l'enseignant(e). Il vous informe sur son intégration au sein de son groupe, son comportement, son bien-être, ses talents et bien sûr ses progrès... Il sera son fidèle compagnon qui se remplira et le suivra durant toute sa formation, que ce soit en atelier chaque semaine à l'école ou dans notre centre, lors d'un stage de vacances... toutes les expériences vécues par votre enfant seront portées dans son « A for apple Passeport » !

CONSULTATION DES FAMILLES POUR LA GARDERIE PERISCOLAIRE

RENTREE SEPTEMBRE 2014

La réforme des rythmes scolaires impose des changements au niveau de l'organisation des services municipaux pour la prochaine rentrée.

Avec les nouveaux horaires d'école, effectifs dès septembre 2014, la garderie périscolaire pourra prendre en charge les élèves dès 15h45, gratuitement jusqu'à 16h30, avec goûter offert. Ensuite, la garderie sera payante jusqu'à 18h30, selon son fonctionnement actuel.

Afin de mieux organiser l'accueil des écoliers durant ce nouveau créneau horaire, nous aimerions savoir si vous envisagiez de laisser votre enfant à la garderie :

- de 15h45 à 16h30 – aucune sortie possible durant ce laps de temps (service pris en charge par la commune)
- ainsi que le mercredi, après les cours du matin, de 11h30 à 12h30 (service payant)

Le retour du coupon-réponse ci-dessous nous permettra d'avoir un estimatif de fréquentation ; sans que cela ne vous engage définitivement pour l'année 2014/2015.

Nous vous remercions pour votre participation.

Nom – Prénom de l'élève :

Classe fréquentée à la rentrée 2014 :

Envisagez-vous laisser votre enfant à la garderie périscolaire de 15h45 à 16h30 de l'école de Lovagny ainsi que le mercredi ?

	OUI	NON
☐ le lundi de 15h45 à 16h30	☐	☐
☐ le mardi de 15h45 à 16h30	☐	☐
☐ le mercredi de 11h30 à 12h30	☐	☐
☐ le jeudi de 15h45 à 16h30	☐	☐
☐ le vendredi de 15h45 à 16h30	☐	☐

Document à déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie avant le lundi 30 juin 2014

Département
de la HAUTE-SAVOIE



REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES ECOLE DE LOVAGNY

Mairie de LOVAGNY

Comme de très nombreuses communes du territoire, Lovagny avait décidé en 2013 de reporter d'une année la réforme des rythmes scolaires, rendant ainsi applicable cette réforme à la rentrée 2014.

La loi n°2013-595 du 8 juillet 2013, dite loi Peillon, apporte effectivement des modifications majeures sur le fonctionnement à l'école, avec des rythmes scolaires des élèves qui passent de 4 jours à 4 jours et demi par semaine nécessitant l'école le mercredi matin.

La Mairie de Lovagny a souhaité réfléchir à l'application de cette réforme en associant les enseignantes de l'école, les parents d'élèves et les diverses associations de la commune. Plusieurs réunions ont eu lieu de janvier à mai et ont débouché sur cette décision collective que l'on souhaiterait consensuelle :

Les horaires du matin ne changeront pas ;

Du lundi au vendredi, les horaires resteront de 8h30 à 11h30.

Avec comme nouveauté l'école le mercredi matin.

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi, les cours termineront à 15h45.

La réduction de la durée journalière d'école nous a été imposée par la loi.

Suite à cette décision, la Municipalité a souhaité aménager l'accueil des élèves qui ne seront plus encadrés par l'Education Nationale jusqu'à 16h30. En effet, les parents auront le choix soit de récupérer leurs enfants dès 15h45 soit de les laisser en garderie municipale jusqu'à 16h30.

Pendant ces 45 minutes, les enfants seront accueillis gratuitement par le personnel municipal et pourront bénéficier d'un goûter pris en charge par la commune.

Pour des raisons d'organisation et de sécurité, aucun élève ne pourra sortir ou ne pourra être récupéré avant 16h30.

Le choix de laisser son enfant en garderie de 15h45 à 16h30 (voire davantage) se fera de façon hebdomadaire. Comme cela est pratiqué actuellement, les parents devront remettre avant jeudi soir la fiche d'inscription à la garderie.

La garderie périscolaire fonctionnera toujours jusqu'à 18h30. De 16h30 à 18h30, la garderie continuera à être payante (facturation à la demi-heure).

Par ailleurs, la garderie périscolaire pourra toujours accueillir les enfants le matin de 7h30 à 8h30 et également le mercredi midi de 11h30 à 12h30. Pas de restaurant scolaire le mercredi midi.

Des activités périscolaires en lien avec les associations locales et des intervenants extérieurs seront proposées aux parents d'ici le 20 juin. Un courrier leur sera remis par l'intermédiaire de l'école.

Mme Cécile LOUP-FOREST
Adjointe au Maire chargée des Affaires Scolaires

Mairie de Lovagny 50, route de Poisy 74330 LOVAGNY - Tél. : 04.50.46.23.37 / Fax : 04.50.46.18.44
mairie.lovagny@wanadoo.fr

6.3 Horaires de l'année scolaire 2015-2016 - école primaire publique de Lovagny

Horaires de l'année scolaire 2015 - 2016

École primaire publique - Lovagny (74330)



Les sections maternelle et élémentaire ont les mêmes horaires.

Durant la pause méridienne, les élèves les plus jeunes déjeunent au premier service avec un accueil adapté.

Projet d'école



2013

2016

Synthèse de l'analyse de la situation

Les difficultés :	Les objectifs :
Savoir être : Citoyenneté :	
- Manque de respect des enfants envers eux-mêmes - Manque de respect envers les autres enfants : absence de solidarité : individualisme, égocentrisme - Manque de respect envers les adultes de la communauté éducative : difficultés à percevoir les statuts de chacun et de l'école : . statut d'enfant . statut d'adulte . statut d'élève . statut d'enseignant Les enfants ont des droits mais aussi des devoirs qu'ils ne respectent pas ! - Difficultés à respecter les règles et les consignes ⇒ . difficultés de communication et d'écoute . difficultés à respecter les règles et les consignes, à gérer les conflits, les besoins par la langue orale plutôt que des attitudes agressives, excessives incontrôlés et insolentes . difficultés à s'auto-discipliner . difficultés à respecter les règles de l'écrit !	- Se respecter et respecter les autres : . mettre en liens ses actions et ses valeurs, être attentif à la cohérence de ses actes : établir le lien entre liberté et responsabilité - Réaliser que les autres sont des êtres vivants ayant des sentiments et un corps - Etre attentif à la parole des autres - Identifier le rôle et le statut de chaque adulte de la communauté éducative : différencier les stratégies de communication - Etre capable de comprendre les règles de vie . règles de vie . règles de la langue orale : consignes . règles de l'écrit et sa forme

Savoir faire :			
Expression orale - Difficulté de formulation : pertinence du choix des mots, syntaxe, choix de l'intonation - Grossièretés de plus en plus fréquentes - Langage familier purement oral de syntaxe pauvre et incorrecte - Difficulté de compréhension de la langue orale	- Améliorer l'expression orale - Proposer des stratégies de communication pour permettre différentes stratégies et accéder à la communication	- Enrichir le vocabulaire - Choisir une intonation correcte pour communiquer	
Expression écrite - Difficulté de formulation : vocabulaire, conjugaison syntaxe - Difficulté de repérage dans la feuille et dans le texte - Difficulté à respecter les règles de l'écrit. - Manque de conscience de l'utilité d'une présentation d'un écrit en vue d'une communication ⇒ manque de rigueur : paresse intellectuelle	- Améliorer la syntaxe - Améliorer l'expression écrite - Etre capable de présenter un écrit . un cahier . une résolution de problème Respecter une présentation imposée : mise en œuvre d'outils interclasses et inter-cycles	- Se concerter pour des présentations communes	
Autonomie	- Acquérir de l'autonomie - Etre dans une démarche active : être capable d'entrer en action y compris quand on ne comprend pas - Veiller à essayer de développer l'autonomie		
Démarche scientifique	- Pratiquer une démarche d'investigation : savoir, observer, questionner - Manipuler et expérimenter, formuler une hypothèse et la tester, argumenter		

Les Actions

- Accueil dans les classes
- Projet commun
- Conteuses
- Musique
- Danse
- Piscine
- Bibliothèque
- Informatique

6.5 Projet pédagogique 2015-2016 : étude des espaces naturels de Lovagny



PROJET PEDAGOGIQUE 2015-2016

Étude des espaces naturels de Lovagny :
« Zone humide de Planchamp et pelouse sèche du cret d'Hauterive »

Ce projet pédagogique d'étude des espaces naturels sensibles concerne toutes les classes de l'école de la maternelle au CM2.

Les classes de maternelle, CP/CE1 et CE1/CE2 étudieront la zone humide et son évolution au cours des saisons.

Les classes de CE2/CM1 et CM1/CM2 étudieront quant à eux la zone sèche et son évolution au cours des saisons.

Les classes de primaires se présenteront mutuellement les espaces étudiés et une sortie sur site sera organisée pour chaque présentation. Ce sont les élèves qui animeront ses sorties.

Chaque classe bénéficiera :

- d'une intervention en classe en septembre : introduction au milieu qui sera étudié
- d'une visite sur site à chaque saison suivi d'une intervention en classe pour exploiter chaque sortie (une matinée pour les primaires et 1h30 pour les maternelles)

Chaque sortie sera l'occasion d'étudier la faune et la flore de chaque zone et son évolution au cours des saisons.

Des reportages photos et des travaux d'élèves seront réalisés tout au long de l'année ce qui permettra de réaliser une exposition en fin d'année à destination des élèves, des parents et des habitants de Lovagny....

Classe	Nombre de sorties	Nombre d'intervention en classe	Total sortie + intervention
PS-MS	4	5 x 1h30	6,5
MS-GS	4	5 x 1h30	6,5
CP-CE1	4	5	9
CE1-CE2	4	5	9
CE2-CM1	4	5	9
CM1-CM2	4	5	9
	24	25	49

6.6 Planning des activités périscolaires 2015-2016 (en cours de construction : cours de judo et anglais ludique à venir)

NOM et Prénom de l'enfant : Classe fréquentée en 2015-2016 :
Tél : Email :

Planning de la garderie et des activités périscolaires

	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
	Mairie	Foyer	Mairie	Foyer	Foyer	Mairie	EJL	Foyer	Mairie	Foyer
15h45										
16h00	Bibliothèque Ce1 à Cm2 (activité gratuite, inscription au trimestre)	15h45-17h00 Théâtre 5-7 ans (70€ à l'année)								
16h15										
16h30										
16h45										
17h00		17h00-18h30 Arts créatifs 6-11 ans (70€ à l'année)		16h30-17h30 CAPOEIRA 6-11 ans (70€ à l'année)						
17h15										
17h30										
17h45										
18h00										
18h15										
18h30		18h15-19h15 Danse en ligne 6-11 ans (70€ à l'année)								
18h45										
19h00										
19h15										

Arts Créatifs 3-5 ans (70€ à l'année)
15h45-16h30

Arts Créatifs 3-5 ans (70€ à l'année)
16h30-17h30

THEATRE 8-11 ans (70€ à l'année)
16h30-18h00

CAPOEIRA 6-11 ans (70€ à l'année)
16h30-17h30

Bibliothèque → inscription auprès de la mairie
Cours d'Anglais → informations à venir
le lundi 11 mai de 15h30 à 19h30
Le mercredi 13 mai de 8h00 à 12h00

Activités Foyer → inscription à la Maison du Village exclusivement les jours suivants :

Garderie + goûter gratuits :
- Lu, Ma, Je, Ve (15h45-16h30)
Garderie payante :
- Lu, Ma, Je, Ve (16h30-18h30)
- Me (11h30-12h30)

6.7 Règlement unique des structures périscolaires et courrier remis aux familles (document commun Foyer, Bibliothèque, Mairie et Judo)



Document à conserver

RÈGLEMENT UNIQUE DES SERVICES MUNICIPAUX ANNÉE 2015 - 2016

	GARDERIE PÉRISCOLAIRE	RESTAURANT SCOLAIRE	TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (TAP)
1 - DEFINITION ET FONCTIONNEMENT DU SERVICE	Ces trois services sont proposés par la commune de Lorigny, dans les locaux d'accueil situés à la Maison du Village.		
2 - JOURS ET HORAIRES	La GARDERIE PÉRISCOLAIRE a pour objet d'assurer la surveillance des élèves de l'école maternelle et élémentaire de Lorigny en dehors des heures de classes. Pendant la période scolaire, la garderie périscolaire est ouverte : - les lundis, mardis, jeudis et vendredis : - de 7 h 30 à 8 h 30 et - de 16 h 30 à 18 h 30 - les mercredis : - de 7 h 30 à 8 h 30 et - de 11 h 30 à 12 h 30 Les enfants sont confiés à partir de 7 h 30 et doivent être récupérés au plus tard à 18 h 30, ou 12 h 30 le mercredi, par les parents ou une personne dûment mandatée auprès du personnel encadrant. Les parents sont informés d'horaires et de modalités d'inscription des périodes sont indiquées (voir point 9 - TAPERS). Tous les enfants de la garderie sont définitifs.	Le RESTAURANT SCOLAIRE a pour objet d'offrir un repas aux élèves de l'école maternelle et élémentaire de Lorigny et d'assurer leur surveillance pendant la pause méridienne. Pendant la période scolaire, le restaurant scolaire est ouvert : - les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11 h 30 à 13 h 20. Deux services sont assurés : - le premier dès 11 h 30 pour les enfants de maternelle, - le second dès 12 h 15 pour les enfants d'élémentaire.	Le SERVICE DU TAP a été instauré dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Il a pour objet la surveillance des enfants après les cours de l'après-midi, pendant une durée de 45 minutes. Il peut fournir des cours d'anglais. Pendant la période scolaire, le service du TAP est ouvert : - Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15 h 45 à 16 h 30. - Les cours d'anglais sont dispensés les mardis et jeudis de 16 h 30 à 17 h 30 Aucune sortie d'enfant ne peut se faire pendant ce créneau horaire. Ce temps d'accueil n'est pas obligatoire. Les enfants qui ne sont pas inscrits à ce service sont récupérés directement à l'école à 15 h 45, et leur sortie est définitive.
3 - ENCADREMENT ET SURVEILLANCE	L'encadrement et la surveillance sont assurés sous la responsabilité du personnel municipal. Le matin, les enfants sont amenés jusqu'à l'entrée de la garderie par leurs parents. Les enfants de 16 h 30 et le mercredi à 11 h 30, les élèves de maternelle sont pris en charge par le personnel municipal auprès de l'enseignante ; les élèves d'élémentaire, eux, doivent se rassembler dans la hall de l'école dès la sortie des classes sous la surveillance d'un personnel encadrant. Jeux intérieurs ou dans la cour de l'école, activités diverses, adaptés à leur âge, sont proposés aux enfants.	L'encadrement et la surveillance sont assurés sous la responsabilité du personnel municipal. Les enfants de la maternelle sont pris en charge directement auprès de l'enseignante dès 11 h 45. Les enfants d'élémentaire doivent se rassembler dans la hall de l'école dès la sortie des classes sous la surveillance d'un personnel encadrant.	L'encadrement et la surveillance sont assurés sous la responsabilité du personnel municipal. Les enfants de la maternelle sont pris en charge directement auprès de l'enseignante dès 15 h 45. Les enfants d'élémentaire doivent se rassembler dans la hall de l'école dès la sortie des classes sous la surveillance d'un personnel encadrant.
4 - PERMANENCE DES PARENTS		En cas de problèmes de santé, la mairie devra obligatoirement être signifiée d'un Plan d'Accueil Individualisé (PAI) : allergies alimentaires, diabète, autres problèmes de santé... Médicaments : aucun médicament ne pourra être donné aux enfants, sauf sur présentation d'une ordonnance médicale.	
5 - REFAS ET PLAN D'ACCUEIL INDIVIDUEL	Les goûters sont fournis par la commune et confectionnés sur place par le personnel municipal. Ils sont servis gratuitement, pendant la 1^{ère} demi-heure de garderie préparée, de 16 h 30 à 17 h.	Les repas sont confectionnés par un prestataire extérieur et livrés par liaison froide. Le même menu, complet et équilibré, est proposé à l'ensemble des enfants. Hormis le lundi, le pain est fourni par la boulangerie artisanale de Lorigny. Les enfants sont autorisés à manger et à goûter à tous les plats.	

	GARDERIE PERISCOLAIRE	RESTAURANT SCOLAIRE	TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP)
6 – DOSSIER ANNUEL D'INSCRIPTION	Pour bénéficier des services gérés par la commune, l'inscription est obligatoire. Les familles qui souhaitent utiliser les services doivent compléter un dossier d'inscription remis par la mairie. Pour être valide, il doit être dûment rempli, signé et complété des justificatifs nécessaires au préalable pour que les enfants puissent être accueillis. De plus, le dossier comprendra l'acceptation du règlement, signé et approuvé par les représentants légaux de l'enfant fréquentant les structures municipales. Une assurance responsabilité civile extra-scolaire individuelle accident est obligatoire pour chaque enfant. Tout dossier incomplet sera refusé. Tout enfant non inscrit préalablement ne pourra être pris en charge. L'inscription aux différents services vaut acceptation du présent règlement.		
7 – INSCRIPTIONS HEBDOMADAIRES	Les inscriptions hebdomadaires POUR LES 3 SERVICES sont effectuées au moyen d'une fiche hebdomadaire unique ; fiche disponible dans le hall d'entrée de l'école ou à télécharger sur le site de la commune levagny.fr. Elle doit être déposée au plus tard le MARDI 8 12 HEURES pour la semaine suivante, dans la boîte prévue à cet effet dans le hall d'entrée de l'école ou dans la boîte aux lettres de la mairie. Une inscription systématique pour également être enregistrée et les jours et les horaires sont réguliers (ex. tous les mardis de 16h30 à 17h30). Remplir à cet effet la partie « observations » au verso de la fiche. A noter : la fiche hebdomadaire d'inscription n'est en aucun cas remise aux personnels enseignants, ni aux personnels responsables du restaurant scolaire.		L'inscription à l'anglais est effectuée pour un cycle de 10 séances. Les modalités sont transmises aux familles en début et en cours d'année. formulées la veille, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 18 h,
8 – ANNULATIONS ET INSCRIPTIONS EXCEPTIONNELLES	Un document écrit, motivé et signé par les parents, devra obligatoirement confirmer leur appel téléphonique (à télécharger sur levagny.fr) Aucune modification ne sera tolérée pour le jour-même. La facturation correspondante sera établie.	En tout état de cause, aucune modification ne sera acceptée le jour-même car les repas sont déjà livrés par le prestataire. Le repas non pris sera donc facturé. Les parents pourront le récupérer, le jour-même de l'absence avant 11 heures, en apportant les justificatifs nécessaires à son transport.	Aucune modification ne sera tolérée pour le jour-même. La facturation correspondante sera établie.
9 – DISCIPLINE ET REGLES A RESPECTER	Les enfants doivent avoir un comportement correct. Le respect et la politesse seront exigés vis-à-vis des adultes et des autres enfants. Les enfants doivent conserver les locaux et la machine à leur disposition en bon état. Toute dégradation entraînera le paiement par les parents des réparations ou le remplacement du matériel endommagé. Afin de renforcer la communication entre les parents et le personnel encadrant, une note de liaison a été mise en place. Cette note a pour objet d'informer les parents du comportement non respectueux de leurs enfants. A noter : Un avertissement sera notifié en cas de comportement répréhensible. Au bout de 3 avertissements, ou de toute situation le nécessitant, l'enfant et ses parents feront l'objet d'une convocation. Les cas graves ou les manquements répétés au présent règlement pourront faire l'objet d'une exclusion temporaire puis définitive.	Toute inscription fait l'objet de frais de dossier, calculés comme suit, par famille : utilisation d'1 seul service municipal (garderie périscolaire - restaurant - TAP) 15,00 € utilisations de plusieurs services 22,50 €	
10 – TARIFS	Pour info, le coût de revient d'1/2 heure s'élevait en 2013-2014 à 1,79 €. Les tarifs tiennent compte des frais de personnel, du gîte et des charges de fonctionnement. le matin 1/2 h 1,40 € le soir 1/2 h 1,40 € Toute 1/2 h commencée est due. Après 3 notifications pour dépassement d'horaires après 18 h 30, une pénalité de 30 € sera appliquée. En cas de dépassements abusifs, les parents seront avertis par courrier que la garde de leurs enfants ne sera plus assurée.	Pour info, le coût de revient d'un repas s'élevait en 2013-2014 à 6,81 €. Les tarifs tiennent compte des frais de nourriture, personnel et charges de fonctionnement (électricité, chauffage, assurances, ...) Plein tarif 4,70 € Tarif réduit (quotient familial < ou = 2) 3,65 € Tarif réduit (quotient familial < ou = 2) 2,65 € Tout repas pris par un enfant non inscrit (incluant pénalité) 8,00 € Les tarifs sont appliqués sur présentation de la notification du quotient familial CAF de l'année en cours, basée sur les revenus de l'année précédente. Sans présentation de ce document, le plein tarif sera appliqué. Au 31 mars, les familles bénéficiant de 5 repas gratuits par tranche de 75 repas payés. Les parents n'ayant pas assumé leur permanence obligatoire se verront appliquer une pénalité de 30 € par absence.	Pour info, le coût de revient de 45 minutes de TAP s'élevait en 2014-2015 (bilan au 31 mai) à 2,42 € par enfant. Les tarifs tiennent compte des frais de personnel et de fonctionnement. Pour les cours d'anglais, le tarif s'élève à 50 € les 10 séances.
11 – MODALITES DE PAIEMENT	Caution : En raison du manque d'assiduité des parents lors des permanences au restaurant, ou des enfants récupérés après l'heure de fermeture de la garderie périscolaire, la commune se voit dans l'obligation de demander, lors de la remise du dossier d'inscription, 3 chèques de caution de 30 € chacun (1 chèque par trimestre). En cas d'absence de chèque, voir à l'accueil de la mairie auprès du régisseur. Les règlements seront encaissés si les parents encadrants n'ont pas respecté leurs obligations. Dans le cas contraire, ils seront restitués aux familles en fin d'année scolaire. La facturation est établie à la fin de chaque mois au <u>seul destinataire mentionné dans le dossier d'inscription</u>. Une facture par service (garderie périscolaire et restaurant) lui est remise en début de mois suivant, payable sous 15 jours maximum. Les règlements s'effectuent comme suit : chèques paiement en ligne : espèces et CESU uniquement : paiement à l'accueil de la mairie. En cas d'absence de paiement, une procédure de recouvrement sera engagée par le Trésor Public, et l'exclusion temporaire ou définitive pourra être prononcée.	à livrer à l'ordre du Trésor Public et à déposer <u>obligatoirement</u> dans la boîte aux lettres de la mairie. → aucun chèque ne sera accepté à l'accueil de la mairie. à effectuer sur le site de la commune levagny.fr, rubrique paiement en ligne (paiement sécurisé TIPI) au Trésor Public)	Les cours d'anglais sont facturés au trimestre, payables sous 15 jours maximum.
12 – MATERIEL DES ENFANTS	Les enfants apporteront leurs chaussures. Les chaussures doivent être marquées et seront rangées dans l'étagère prévue à cet effet à l'entrée de la garderie.		
13 – DIVERS	Le service proposé est un service de garderie. Il ne tient pas lieu d'étude surveillée.		

NOTES AUX PARENTS

INSCRIPTIONS POUR LES ACTIVITES FOYER & MAIRIE

RENTREE SEPTEMBRE 2015

Dans la continuité de ce qui a été initié en septembre 2014, dans la cadre de la Réforme des rythmes scolaires, la Mairie et le Foyer proposeront aux élèves de l'Ecole de Lovagny des activités périscolaires, dès la fin du temps scolaire fixé à 15h45 à partir du 1er septembre 2015.

Le tableau des activités ci-joint récapitule toutes les activités proposées à vos enfants avec :

Des activités gérées par la Mairie :

-**La Garderie** de 15h45 à 16h30 gratuite avec goûter offert, encadrée par du personnel municipal - puis continuation de la garderie pour ceux qui le souhaitent jusqu'à 18h30, facturation à la 1/2 heure, avec des ateliers ludiques de 17h00 à 18h00 dans le courant de l'année, à l'initiative des agents d'animation). Ce service fonctionnera tous les jours. Inscription à la semaine, à remettre au plus tard le jeudi soir pour la semaine suivante.

-**Des Ateliers d'anglais ludiques**, en lien avec l'association "Butterfly et Papillon" Suite au courrier que vous avez reçu le 9 avril, nous vous confirmons ne pas être en mesure de vous communiquer les dates et horaires pour l'instant. Nous devons attendre courant juin dès lors que le professeur d'anglais, Flore Vernier, aura ses dates de disponibilité. Nous souhaiterions continuer les cours le mardi et le jeudi de 17h00 à 18h00 mais rien n'est fixé à ce jour. Inscription au trimestre (avec 10 séances d'1 heure). 2 groupes de niveau seront constitués (10 enfants par groupe). La tarification au trimestre s'établira entre 40 et 60 € en fonction du nombre d'inscrits.

-**La Bibliothèque** : le lundi de 15h45 à 16h30; Accueil par 2 adultes bénévoles de la Bibliothèque; public concerné : 10 enfants maxi issus de l'école primaire, de la fin du CP jusqu'au CM2; lecture libre des enfants pour développer le plaisir de lire ou de regarder des albums, BD... Activité gratuite. Divers groupes d'enfants se succéderont tout au long de l'année suivant les inscriptions.

Contact MAIRIE : 04 50 46 23 37 / mairie.lovagny@wanadoo.fr

Des activités gérées par l'association du FOYER :

Le Foyer propose des activités à l'année, dont le fonctionnement sera effectif dès la première semaine de la rentrée : Théâtre, Arts Créatifs, Capoeira et Danse en ligne. Des activités diverses et variées, adaptées en fonction des tranches d'âge des enfants. Ces activités auront lieu dans l'école ou dans la Maison du Village.

Cotisation annuelle pour une activité : 70 € + cotisation obligatoire du Foyer de 10€ par enfant
(inscriptions uniquement sur 2 dates, à la Maison du Village, les 11 et 13 mai - voir courrier du Foyer ci-joint)

Ces activités, animées par des intervenants professionnels, se feront à l'année. L'intervenant sera chargé d'aller récupérer les enfants inscrits à l'activité dès 15h45 dans l'école ou directement dans les classes de maternelles pour les petits. Si l'activité démarre plus tard et que l'enfant est en garderie, l'intervenant viendra le chercher directement à la garderie.

Contact FOYER : 06 61 08 68 11 (Aurélie)

Notez également les cours de l'école de Judo (EJL) :

Pour inscrire votre enfant et avoir des infos sur la date des cours, contacter directement l'association : 06 07 97 89 48 (Marc MEIZOZ) ; judoLovagny@gmail.com

IMPORTANT

Après les activités du FOYER (théâtre, danse en ligne, arts créatifs et capoeira), de la BIBLIOTHEQUE, de l'ANGLAIS et du JUDO, vos enfants n'auront pas la possibilité de revenir en garderie périscolaire. Ils ne seront plus sous la responsabilité de la Mairie, du Foyer ou du JUDO.

Pour toute activité, le nombre de places est limité.

Pour toute info concernant le théâtre, la danse et les arts créatifs, vous adresser exclusivement au Foyer.

Pour la Mairie, nous retourner le tableau en entourant la bibliothèque (inscriptions pour le 1^{er} trimestre), à déposer en Mairie avant le 27 mai.

Pour la Mairie de Lovagny,

L'adjointe, Cécile LOUP-FOREST

Pour le Foyer,

La Présidente, Laetitia VINCENT

- LE FOYER DE LOVAGNY – Lettre aux parents d'élèves

Madame, Monsieur,

La réunion organisée le 30 mars dernier par le foyer avait pour but de faire un bilan après deux trimestres de fonctionnement des activités périscolaires mises en place et d'en assurer verbalement la pérennité.

À cette réunion étaient présents :

- les représentants de la municipalité (dont Monsieur le Maire)
- les représentants des associations de Lovagny (Bibliothèque, Judo, A.P.E.)
- deux enseignantes
- six parents d'élèves (tous déjà membres par ailleurs d'une association de la commune)

**Nous attirons votre attention sur le fait que sur 105 familles concernées,
seulement six étaient présentes.**

Compte tenu du manque de mobilisation des parents nous nous sommes interrogés sur l'utilité de proposer des activités en périscolaire.

Toutefois, nous allons lancer les préinscriptions pour la rentrée scolaire 2015 **mais selon certaines conditions**, adaptées au faible nombre de bénévoles et qui permettront d'anticiper et préparer l'organisation des futures activités :

- Inscriptions à la Maison du Village **EXCLUSIVEMENT LES JOURS SUIVANTS** :
 - le lundi 11 mai de 15h30 à 19h30
 - le mercredi 13 mai de 8h à 12h
- Le bulletin ci-joint devra être **rempli et signé par chacun des parents et remis en main propre le jour de l'inscription**, accompagné :
 - d'un chèque d'adhésion au Foyer (10 euros par enfant)
 - et d'un chèque d'acompte correspondant à 30% du coût de l'activité (soit 21 euros par activité)

Deux reçus attestant de chaque versement vous seront remis et les chèques ne seront encaissés qu'après le début des activités.

En fonction du nombre d'inscrits, vous serez avisés fin Mai de la poursuite de l'activité et de l'inscription définitive de votre enfant.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez nous contacter au **06 61 08 68 11**

L'équipe du foyer

BULLETIN D'INSCRIPTION AUX ACTIVITES **PERISCOLAIRES DU FOYER 2015-2016**

Nom de l'enfant.....

Prénom.....

Date de naissance.....

Nom et prénom du représentant légal

Adresse.....

Téléphone.....

Email.....

	Activités choisies	Jour et horaire	Adhésion	Cotisation	Total
Je choisis :					
Mes autres enfants :					
Nom _____					
Prénom _____					
Date de naissance _____					
Nom _____					
Prénom _____					
Date de naissance _____					
				Totaux	

Signature :